

Compte rendu

Les différends liés à la rupture des contrats internationaux de distribution dans les sentences arbitrales CCI*

Benoit Marion**

Cet ouvrage propose une étude de la jurisprudence de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (CCI) menée dans le cadre d'une thèse de doctorat, par Cam Quyen Corinne Truong, alors juriste attachée au secrétariat de cette cour.

L'étude de cette jurisprudence se circonscrit autour de certaines sentences arbitrales en matière de contrats internationaux de distribution rendues pour la période de 1984 à 2000. L'auteur n'examine que les sentences liées à trois types de contrats internationaux de distribution, soit les contrats de concession exclusive, les contrats de franchisage et les contrats de distribution sélective.

© LÉGER ROBIC RICHARD / ROBIC, 2002.

* Cam Quyen Corinne TRUONG, *Les différends liés à la rupture des contrats internationaux de distribution dans les sentences arbitrales CCI*, collection Bibliothèque de droit de l'entreprise (Paris, Litec, 200), 433 pages; ISBN 2-7111-3382-6

** Étudiant à l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec, en stage auprès du cabinet d'avocats LÉGER ROBIC RICHARD, s.e.n.c. et du cabinet d'agents de brevets et de marques de commerce ROBIC, s.e.n.c.

La première partie de l'étude porte sur l'examen de questions pour lesquelles les arbitres doivent fournir une réponse avant que le fond du litige ne soit entendu par eux. Il s'agit de questions préliminaires qui ne soulèvent pas une originalité particulière aux différends liés à la rupture des contrats internationaux de distribution.

La première de ces questions préliminaires concerne la compétence de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI à entendre le litige qui lui est soumis. La seule présence d'une clause par laquelle les contractants s'engagent à soumettre leurs différends éventuels à l'arbitrage ne suffit pas à régler cette question. Ainsi, l'auteure examine d'abord trois situations où la clause compromissoire est contestée, soit lorsque des difficultés tenant à la détermination des parties liées à la clause compromissoire surgissent, soit lorsque les clauses compromissoires ont été mal rédigées, c'est-à-dire dans le cas d'une désignation défectueuse de l'institution arbitrale ou encore dans le cas d'une désignation étroite de la compétence des arbitres. L'auteure examine ensuite quelques cas liés à l'autonomie de la clause compromissoire: par exemple, l'introduction d'une demande d'arbitrage postérieure à l'extinction du contrat de distribution, alors que cette demande porte sur un différend né pendant l'exécution du contrat

L'autre question préliminaire concerne le droit applicable au fond du litige. Dans 85 % des affaires examinées par l'auteure, les parties ont stipulé un droit applicable et l'étude porte alors sur les raisons et les conséquences du choix effectué par les parties au litige. Pour le reste des affaires examinées, l'auteure étudie les méthodes suivies par les arbitres afin de déterminer le droit qui sera applicable.

La deuxième partie de l'ouvrage porte d'abord sur l'identification des différentes causes de rupture des contrats internationaux de distribution et ensuite sur la démarche que les arbitres effectuent à la fois pour déterminer les responsabilités des parties et pour prononcer leur sanction. Quant à l'examen des différentes causes de rupture, l'auteure a su dégager une tendance dans la jurisprudence arbitrale tout aussi bien à propos de l'appréciation du bien-fondé de ces différentes causes que des causes elles-mêmes. Au nombre des griefs imputés au distributeur, se trouvent notamment ceux entourant les modalités de commercialisation des produits définies par le concédant.

L'auteure conclut par une énumération des enseignements que fait apparaître son étude eu égard aux sentences que livrent les arbitres de la CCI en la matière examinée. Par exemple, les arbitres traitent de manière identique les parties au litige, selon le comportement de chacune d'entre elles lors de la rupture du contrat de distribution. Les arbitres cherchent aussi à appliquer des principes transnationaux connus du droit, telles la bonne foi, la loyauté et l'obligation de minimiser son dommage. L'auteure termine en affirmant que les arbitres sont garants d'une réparation adaptée aux besoins des acteurs du commerce international. Au soutien de cette affirmation, l'auteure mentionne la rareté des recours en annulation des sentences arbitrales.

Cet ouvrage a le mérite d'offrir à ses lecteurs une synthèse étoffée de la jurisprudence arbitrale internationale en matière de différends liés aux contrats de distribution, bien que cette synthèse ne soit pas nécessairement représentative de l'ensemble des décisions d'arbitrage rendues par les divers organismes.